

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES
Bourse d'admission

AVIS DE RENOUVELLEMENT

Catégorie

- Bourse A (passage accéléré de la maîtrise au doctorat)
 Bourse B (accès direct au doctorat depuis le baccalauréat)

La demande de renouvellement doit-être accompagnée d'une lettre d'appui du directeur de recherche de l'étudiant.

Engagements (quelle que soit la bourse demandée)

a) L'étudiant a-t-il présenté une demande de bourse à un organisme externe ?

- Oui Non (expliquez) _____

Si oui,

Organisme Montant obtenu Date de validité Supplément demandé*

* Il est de la responsabilité de l'étudiant de signaler à la FESP toute autre bourse obtenue pendant la période de validité d'une bourse A ou B (organisme subventionnaire québécois ou canadien, fondation ou société externe, département etc.). La FESP informera alors l'étudiant du montant maximum de la bourse A ou B qu'il pourra recevoir en surplus de son autre bourse, la valeur des bourses reçues ne devant pas dépasser 31 000\$. Mais surtout, les étudiants qui obtiennent une bourse d'études supérieures du Canada de niveau doctoral ou une bourse d'études supérieures du Canada Vanier ne pourront bénéficier du renouvellement de leur bourse A ou B.

b) Quel est le montage financier offert à l'étudiant par l'unité académique et le directeur de recherche ?

<u>Montant annuel</u>	<u>Année académique</u>
_____	_____
_____	_____
_____	_____

c) Est-ce que la durée des études prévue au moment de l'admission (4 ans pour le doctorat ou 2 ans pour la maîtrise) sera respectée ?

- Oui Non

Si non, veuillez donner la ou les raisons : _____

Identification

PROGRAMME : (nom) _____

CANDIDAT : (nom, prénom) _____ Signature _____

MATRICULE : _____

DIR. RECHERCHE : (nom, prénom) _____ Signature _____

RESP. PROGRAMME : (nom, prénom) _____ Signature _____

TRIMESTRE DU DÉBUT DE LA BOURSE : _____

DÉCISION DE LA FESP

Renouvellement accordé : Oui Non

Montant : Début :

Durée : Versements :

Responsable (pour le doyen) : Date :